

La direction du CPML ne semble pas avoir compris le principe de la sanction disciplinaire et l'effet qu'une mauvaise gestion a sur nos pensionnaires.

Le bureau local avait déjà dénoncé une politique de sanctions disciplinaires au rabais.

*Comment expliquer qu'un détenu passé en CDD pour violence verbale qui, non content d'insulter les collègues, a clairement annoncé que la rédaction de compte rendu d'incident lui était sans effet clamant qu'il « collectionne les CRIs » et que « ça ne » lui « fait jamais rien », ait été **confiné en cellule avec un horaire de promenade isolé !***

Pourquoi ne pas plutôt décider que les détenus punis soient contraints d'être en promenade dès le matin à défaut d'un séjour au QD ? En le faisant sortir par exemple de 7h30 à 8h30 il aurait une heure de promenade, et cela l'obligerait à se lever participant de ce fait à sa réinsertion !

Quel beau message envoyé que ce confinement en cellule sans appareil électrique avec horaire de promenade « adaptée » !

*Que ferez vous lorsqu'il passera en CDD pour les 58 grammes de substances illicites qui ont été saisis dans sa cellule ? **Une quinzaine sans télé, avec promenade seul à des horaires qui rendent plus difficile la gestion par les agents d'étage ?***

L'UFAP UNSa Justice exige que des sanctions adaptées soient appliquées ! Vos agents ne sont pas des défouloirs et ils méritent plus de soutien que celui qu'ils ressentent avec de telles décisions !

L'UFAP UNSa Justice du CPML pense qu'avant de vouloir faire des procédures infradisciplinaires annoncées lors d'un COFIL sur les RPS, il est important de gérer les procédures disciplinaires

Pour l'UFAP UNSa Justice les bonnes sanctions adoptées face à ces agressions verbales enverront de bons messages de soutien aux collègues !

L'UFAP UNSa Justice le dit également : ce n'est pas en dorlotant nos pensionnaires qu'ils comprendront que les règles sont là pour être respectées !

*Pour le bureau local,
VIOL-GARAYT Sébastien
PRUVOST Jonathan*